Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260206-DELIB2026013-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/013 **Séance du 06 février 2026** Feuillet *n°19*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six février, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, M. COADIC, Mme SECHE, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme ROUYEZ, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD.

Représentés : Mme DE BEAUCORPS (représentée par Mme SECHE), M. HERTEL (représenté par M. GAZENGEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE).

Absents : M. LEVERGNEUX, M. DA SILVA, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. COADIC

Objet : 3.6 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
Convention de servitude avec ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique police

M. le Maire informe qu'ENEDIS sollicite la commune afin d'établir une convention relative la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée ZA 0013,propriété de la commune, visant à alimenter les bornes de recharge électriques qui vont être installées sur le parking des murets.

La convention à signer avec ENEDIS devra ensuite être publiée au service de la publicité foncière, aux frais exclusifs d'ENEDIS.

Par la présente délibération, il s'agit d'autoriser le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la convention avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique en réseau souterrain sur la parcelle cadastrée ZA 0013, propriété de la commune.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 06 février 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le secrétaire de séance,
Xavier COADIC